



# NOTE DE SYNTHÈSE

## BUDGET PRIMITIF 2020

# Conseil Municipal du 17 février 2020

## Sommaire

PREALABLE .....	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL : .....	3
2. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : .....	4
3. PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : .....	4
2.1 Dépenses de fonctionnement : .....	4
2.2 Recettes de fonctionnement : .....	5
4. PRÉSENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : .....	6
3.1 Les dépenses d'investissement : .....	6
3.2 Les recettes d'investissement : .....	8

## **PREALABLE**

Cette note présente de manière synthétique le budget primitif de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

### **1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL :**

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.  
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## 2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

(En €)	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	8 953 474,28	8 953 474,28
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	2 368 035,69	2 368 035,69
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	11 321 509,97	11 321 509,97

## 3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 2.1 Dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Evolution (En %)	Evolution (En €)
<b>Dépenses réelles</b>	<b>8 024 227,76</b>	<b>8 105 465,28</b>	<b>1,0%</b>	<b>81 237,52</b>
011 - Charges à caractère général	2 264 086,00	2 301 726,00	1,7%	37 640,00
012 - Charges de personnel	4 400 000,00	4 400 000,00	0,0%	0,00
014 - Atténuations de produits	63 000,00	63 000,00	0,0%	0,00
022 - Dépenses imprévues	56 000,00	116 109,28	107,3%	60 109,28
65 - Autres charges de gestion courante	946 130,00	941 130,00	-0,5%	-5 000,00
66 - Intérêts de la dette	286 511,76	270 000,00	-5,8%	-16 511,76
67 - Charges exceptionnelles	8 500,00	13 500,00	58,8%	5 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>576 427,24</b>	<b>848 009,00</b>	<b>47,1%</b>	<b>271 581,76</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	396 000,00	405 000,00	2,3%	9 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	180 427,24	443 009,00	145,5%	262 581,76
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 600 655,00</b>	<b>8 953 474,28</b>	<b>4,1%</b>	<b>352 819,28</b>

- Charges à caractère général (chapitre 011) : Ces charges apparaissent en augmentation de 1,7% par rapport au BP 2019 mais après neutralisation de l'achat des repas pour le CCAS et la Résidence Autonomie qui est refacturé, elles sont en diminution de 6,1% par rapport au BP 2019.  
En effet, l'achat des repas pour le compte du CCAS et de la Résidence Autonomie représente pour le budget de la commune : + 176 000 € de dépenses et +176 000€ de recettes.  
Les principales diminutions portent sur le nouveau marché des contrats d'assurance, et comme tous les deux ans, sur des fêtes révolutionnaires présentant un budget ajusté.
- Masse salariale de 4 400 000€ = BP2019.
- Les subventions et participations versées et les autres charges de fonctionnement sont quasiment équivalentes au BP 2019.

Les subventions versées aux associations sont proposées ici à hauteur de 184K€ (= BP 2019)

- Intérêt de la de la dette : l'hypothèse retenue concernant le taux d'intérêt de l'emprunt structuré pour 2020 est de 2,50%.
- Il est proposé d'inscrire des dépenses imprévues à hauteur de 116 109,28€ (chapitre 022).
- Les dépenses d'ordres correspondent à des opérations comptables et notamment à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

## **2.2 Recettes de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Evolution (En %)	Evolution (En €)
<b>Recettes réelles</b>	<b>8 485 880,00</b>	<b>8 567 735,00</b>	<b>1,0%</b>	<b>81 855,00</b>
013 - Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	0,0%	0,00
70 - Produits des services	665 090,00	793 210,00	19,3%	128 120,00
73 - Impôts et taxes	6 024 790,00	6 059 895,00	0,6%	35 105,00
74 - Dotations et participations	1 442 700,00	1 361 330,00	-5,6%	-81 370,00
75 - Autres produits de gestion courante	217 000,00	221 000,00	1,8%	4 000,00
76 - Produits financiers	30 000,00	26 000,00	-13,3%	-4 000,00
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	101 300,00	101 300,00	0,0%	0,00
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>14 775,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>-52,6%</b>	<b>-7 775,00</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	14 775,00	7 000,00	-52,6%	-7 775,00
<b>002 - Résultats de fonctionnement reportés</b>	<b>100 000,00</b>	<b>378 739,28</b>	<b>278,7%</b>	<b>278 739,28</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 600 655,00</b>	<b>8 953 474,28</b>	<b>4,1%</b>	<b>352 819,28</b>

- Produits des services (Chapitre 70) :  
Ce chapitre apparaît en forte hausse par rapport au BP 2019 (+19.3%) mais cela est dû à la refacturation des repas au CCAS et à la Résidence Autonomie – La Romanche, estimée à 176 000€. Après neutralisation de montant, également inscrit en dépense, ce chapitre est en diminution d'environ 7%.  
Comme tous les deux ans, le format des fêtes révolutionnaires est ajusté en année paire. Les recettes attendues sont ainsi revues à la baisse.
- Fiscalité (Chapitre 73) :
  - Evolution des bases d'imposition :
    - TH : + 0,9%, soit le taux forfaitaire voté en loi de finances.
    - TFB : + 1,5%. (Les bases de TFB ont augmenté de 1,6% par an entre 2013 et 2019).
  - **Pas d'augmentation des taux d'imposition.**
- Dotations et participations (chapitre 74) :
  - Stabilité de la dotation globale de fonctionnement par rapport au réalisé 2019 : 774 208€. (Rappel BP 2019 = 803 000€).

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (versé par le Département) : montant prévu de 257K€ égal au montant perçu en 2019 (soit -28K€ par rapport au BP 2019).
- Les recettes d'ordres correspondent à des opérations comptables et notamment à l'amortissement comptable des subventions d'investissements antérieurs perçues par la collectivité. Les recettes en section de fonctionnement correspondent à des dépenses en section d'investissement.
- Résultats de fonctionnement reportés des exercices précédents (chapitre 002) : ces résultats ont vocation à financer les investissements futurs de la collectivité.

#### **4. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

##### **3.1 Les dépenses d'investissement :**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>RAR 2019</b>	<b>TOTAL 2020 (BP 2020 + RAR 2019)</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 857 950,09</b>	<b>2 044 913,00</b>	<b>216 122,69</b>	<b>2 261 035,69</b>
020 - Dépenses imprévues	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
16- Emprunts et dettes assimilés	797 210,00	825 000,00	0,00	825 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	88 992,00	121 969,00	56 979,80	178 948,80
204 - Subventions d'équipements versées	72 699,00	60 195,00	76 786,25	136 981,25
21- Immobilisations corporelles	872 549,09	917 749,00	82 356,64	1 000 105,64
26 - Participations et créances rattachées	26 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>14 775,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 000,00</b>
040 - Opérations d'ordre entre section	14 775,00	7 000,00	0,00	7 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 872 725,09</b>	<b>2 151 913,00</b>	<b>216 122,69</b>	<b>2 368 035,69</b>

##### **Les dépenses d'équipement :**

Les dépenses d'équipement (chapters 20, 204 et 21) sont proposées pour 2020 à près de 1 100 000€. (Rappel BP 2019 hors restes à réaliser) : 1 034K€)

Les principaux investissements proposés cette année sont :

- Les travaux et la mise aux normes de bâtiments :
  - Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château.
  - Travaux d'accessibilité et installation d'un ascenseur pour l'école du Château.
  - Mise en conformité électrique et passage en éclairage Leds sur divers bâtiments.
  - Toiture Mille Club.
  - Changement de l'éclairage du gymnase du Parc (Leds).
- Etudes et travaux sur le Patrimoine de Vizille :
  - Finalisation de la restauration du buffet de l'Orgue de l'église Sainte-Marie.
  - Lancement de l'étude diagnostic concernant le Prieuré du cimetière.
- Aménagement et voiries :
  - Remplacement de luminaires et éradication des lampes à vapeur de mercure.
  - Acquisition feux tricolores et travaux liés à l'installation.

- Renouvellement de la flotte automobile : achat de deux véhicules.

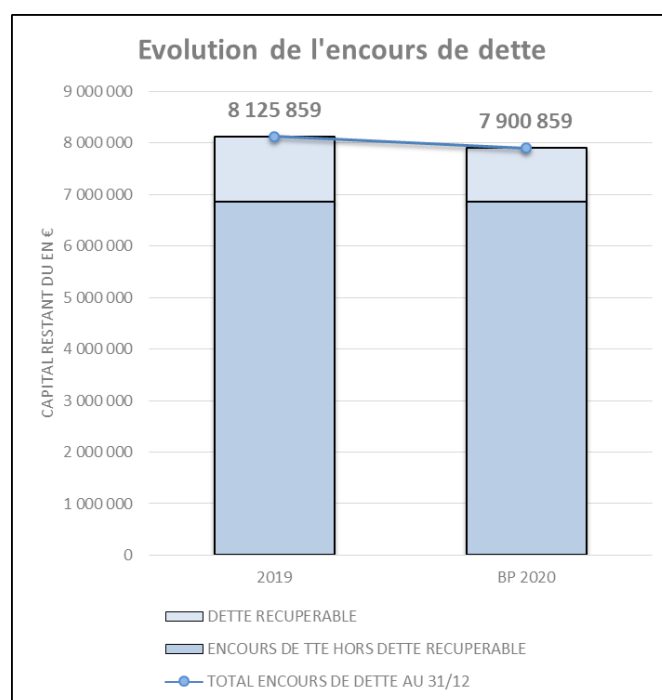
Il est par ailleurs proposé d'inscrire des dépenses imprévues à hauteur de 120 000€ (chapitre 020).

### La dette :

Pour 2020, un emprunt nouveau de 600 000€ est proposé au budget alors que le remboursement du capital de la dette devrait s'élever à 825 000€. La ville devrait donc se désendetter de 225 000€ sur 2020.

	BP 2020
EMPRUNTS NOUVEAUX	600 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	825 000
<b>VARIATION DE DETTE</b>	<b>-225 000</b>

L'encours de dette atteindrait 7 900 859€ fin 2020.



*La dette récupérable correspond à un montant de dette évalué lors du transfert de la compétence voirie à la Métro. La Métro rembourse à la commune l'annuité d'emprunt ainsi déterminée.*

### Les restes à réaliser de l'exercice 2019 :

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2019, 216 122,69€ de dépenses d'investissement restent à réaliser.

### **3.2 Les recettes d'investissement :**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>RAR 2019</b>	<b>TOTAL 2020 (BP 2020 + RAR 2019)</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 440 257,92</b>	<b>1 283 319,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 283 319,06</b>
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	124 160,00	205 000,00	0,00	205 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	690 900,92	79 415,06	0,00	79 415,06
13 - Subventions d'investissement	32 950,00	176 564,00	0,00	176 564,00
16- Emprunts et dettes assimilés	350 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
27- Autres immobilisations financières	242 247,00	222 340,00	0,00	222 340,00
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>576 427,24</b>	<b>948 009,00</b>	<b>0,00</b>	<b>948 009,00</b>
021- Virement de la section de fonctionnement	180 427,24	443 009,00	0,00	443 009,00
040 - Opérations d'ordre entre section	396 000,00	405 000,00	0,00	405 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
<b>001 - Résultats d'investissement reportés</b>	<b>36 552,63</b>	<b>136 707,63</b>	<b>0,00</b>	<b>136 707,63</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 053 237,79</b>	<b>2 368 035,69</b>	<b>0,00</b>	<b>2 368 035,69</b>

- Chapitre 10 :
  - Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Il s'agit du remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA payée concernant certaines dépenses d'investissement.
  - Reversement de la taxe d'aménagement perçue par la Métro.
  
- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement 2019 affectés aux investissements.
  
- Chapitre 13 : Il s'agit des subventions d'investissement attendues (CD 38, DETR, Fondation du Patrimoine, Amis de l'Orgue).
  
- Chapitre 16 : Comme vu précédemment, un emprunt nouveau de 600 000€ est proposé pour ce budget 2020.
  
- Chapitre 27 : Dette récupérable remboursée par la Métro (Liée au transfert de compétence Voirie).